



Moto Sport Nimois



Association loi 1901 crée le 3 Août 1949, affiliée à la FFM et l'UFOLEP
Agrément Jeunesse et Sports 30 S 1314/04 - Siren 452 940 265 - APE 926C
Siège social : Brasserie « Le Jean Jaurès » 30900 Nîmes
www.motosportnimois.com

REGLEMENT PARTICULIER

2 EME AUTOMNALE 14 et 15 OCTOBRE 2023

EPREUVE N° 5013

Article 1

Le Moto Sport Nimois (C 0645) organise les 14 et 15 Octobre 2023 sa 2eme « Automnale » ouverte au Championnat de tourisme de la Ligue Occitanie. Balade ouverte aux licenciés et non licenciés. Le lieu de Rendez vous est fixé Brasserie « Le Jean Jaurès » à partir de 8 heures.

Article 2

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers de véhicules à 2 roues et sidecars homologués et conformes à la réglementation, immatriculés et assurés.

Article 3

Le contrôle sera ouvert le Samedi 14 Octobre à partir de 8h pour un départ à 8H30, à la Brasserie le « Jean Jaurès ».

Article 4

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son attestation d'assurance en cours, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Il s'engage à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

Article 5

La participation est de 125 euros par personne.

Article 6

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation en dehors d'un motif valablement justifié, ne pourront prétendre à une quelconque indemnité ou remboursement. Les conditions climatiques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 7

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la balade et sans pouvoir réclamer d'indemnités.



Article 8

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions doivent parvenir au plus tard le Samedi 16 Septembre 2023 accompagnées du règlement pour être prises en compte. Les chèques sont à libeller à l'ordre du Moto Sport Nîmois.

Article 9

La balade est limitée à 40 personnes. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée, le cachet de la poste faisant foi. Nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Article 10

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette balade. Il acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de leur véhicules et de leur voix sur tous support papier, graphique, numérique, et ce sans limitation de durée.

Article 11

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel au cours de l'organisation.

Article 12

La participation étant acceptée comme telle par les participants, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et ne pourraient rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables ou victimes.

Montant de l'inscription : 125 euros par personne.

**Chèque à l'ordre du Moto Sport Nîmois
Chez le Président : Noé Roland
61 impasse des Alpilles 30000 Nîmes**

**Visa du club
Le 24 Avril 2023**



**Visa de la Ligue Occitanie
Le 26/04/2023**



BOILLOT Bernard
Pdt Commission Tourisme
et Rallye Routier LMOC
Tél. 06 08 98 91 53
bernard.boillot@orange.fr